ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aliments du betail

Question écrite n° 2940

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret si le Gouvernement francais compte reagir contre la recente decision de la commission europeenne baissant de 10 p 100 les prix pour les proteagineux et de 7,5 p 100 pour le colza. Cette decision n'est-elle pas inacceptable a l'heure ou la crise actuelle du soja americain et la hausse des prix des aliments du betail incitent a reconnaitre davantage le caractere strategique et economique de ces productions pour la CEE ? Le Gouvernement envisage-t-il de reevaluer l'aide a l'incorporation des proteagineux dans la fabrication des aliments du betail ? En effet il est anormal que parallelement a cette baisse du prix des proteagineux europeens, la CEE reduise progressivement cette aide (100 francs par quintal en avril, 80 francs en juin et moins de 45 francs en juillet) qui devrait nous permettre de mieux resister aux pressions americaines.

Texte de la réponse

Reponse. - Les secteurs des oleagineux et des proteagineux sont soumis dans la Communaute europeenne aux quantites maximales garanties. On sait que ce systeme, consacre a Bruxelles en fevrier 1988 par le conseil europeen, vise a stabiliser les depenses agricoles de la CEE Cet objectif est essentiel a la survie de la politique agricole commune, et l'interet des agriculteurs commande que les regles definies pour quatre campagnes par les chefs d'Etat et de gouvernement soient respectees. Le principe du systeme peut etre ainsi resume : normalement, le prix de soutien, exprime en ecus, ne change pas d'une campagne a l'autre, mais, si la production communautaire depasse la quantite maximale (4,5 millions de tonnes en colza et 3,5 millions en proteagineux), ce prix est reduit en proportion. C'est ce qui s'est passe en 1988-1989, avec des baisses de 7,65 p 100 en colza et de 9 p 100 en proteagineux, attenuees par l'ajustement de 1,5 p 100 de la parite verte du franc au 1er janvier 1989. La France agit a Bruxelles pour corriger les inconvenients lies a l'absence d'un butoir a la baisse qui risque d'entrainer des transferts brutaux d'une culture a l'autre et de desorganiser les filieres. L'aide communautaire aux proteagineux est fonction de l'ecart entre le prix de soutien et le cours mondial du soja : ce dernier a fortement augmente en 1988 en raison de la secheresse aux Etats-Unis. Il est donc normal que la commission ait reduit l'aide. Il faut relever que la production francaise de 1988, qui avait atteint pres de 3 millions de tonnes, en augmentation de 40 p 100 sur 1987, etait presque entierement ecoulee au debut d'avril dernier. On peut donc considerer que l'aide a ete, pendant l'ensemble de cette campagne, ajustee a des niveaux satisfaisants. Neanmoins, la France intervient pour que les modalites de son calcul soient plus clairement definies par la commission.

Données clés

Auteur : M. Goasduff Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2940
Rubrique : Agro-alimentaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE2940

Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2624